



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/17221  
27 mai 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 26 MAI 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 25 mai 1985 (S/17220), j'ai l'honneur de vous informer que, comme nous l'avions prévu, les dirigeants baassistes iraqiens ont mis leurs menaces à exécution et attaqué nctre population civile concentrée dans de nombreuses villes.

Le dimanche 26 mai 1985 à 0230 (heure locale), des avions iraqiens ont bombardé Téhéran, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile innocente et causant des pertes matérielles considérables. A 0945 (heure locale), le nombre de morts s'élevait à 5, mais de nombreuses personnes étaient encore sous les décombres. Par ailleurs, des attaques aériennes ont été menées contre les villes d'Ilam, de Gilan-e-Gharb, de Karand et de Baneh et des missiles ont été lancés sur Bakhtaran et Isalam Abad. Il y a eu de nombreux martyrs et blessés et les dégâts matériels sont très importants.

Tout en essayant d'exploiter le récent attentat perpétré contre l'Emir du Koweït, qui s'est heureusement soldé par un échec, le régime déchu du président Saddam a attaqué nos villes sous le prétexte de défendre un Etat arabe; il cherche à perturber les relations bilatérales amicales qui existent entre nous et nos voisins arabes et s'emploie aussi à présenter une fois de plus sous un faux jour à l'opinion publique arabe ce qui est au fond sa guerre d'agression comme un conflit arabo-persan. Il espère ainsi s'attirer des soutiens dans la région et échapper de la sorte à une chute inévitable. Cette tactique pitoyable, criminelle et de mauvais augure amène le président Saddam à bombarder notre population civile en maints endroits; comptant sur l'inefficacité dont a fait preuve le Conseil de sécurité et sur son assentiment, il entend nous imposer son pseudo-règlement pacifique négocié en larguant des bombes sur notre peuple innocent.

Nous attendons de l'organisation internationale que, assumant les responsabilités qui lui incombent, elle condamne les agresseurs iraqiens, prenne les mesures nécessaires afin de faire cesser immédiatement les violations de toutes les règles du droit humanitaire international commises par l'Iraq et condamne celui-ci pour avoir repris ses attaques aériennes et ses tirs de missiles contre la population civile.

Nous espérons sincèrement que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont la visite dans les deux capitales avait fait escompter qu'il prendrait des mesures sérieuses et efficaces pour mettre un terme aux violations par l'Iraq du droit humanitaire international, adoptera des mesures décisives afin d'arrêter l'escalade actuelle des attaques iraqiennes contre des civils. Si ce n'était pas le cas, la République islamique d'Iran se verrait une fois de plus dans l'obligation d'exercer des représailles. Nous attendons des mesures rapides et efficaces qui nous épargnent cette pesante obligation. C'est que nous répugnons à l'idée d'user de représailles contre les frères et les soeurs que sont pour nous les civils iraqiens.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

-----